

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 17 mars 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Marie-Claire FISCHER, Frédéric RODRIGUES.

ABSENTES : Zeina KHAIR-LAFOND, Dalida CHENOUNA.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Evelyne FONTAINE à Corinne DUBOS, Issam OTHMAN à Riad CHERIF, Marie LORIAU à Françoise BOTTURA, Nathalie FAURE à Françoise CHAVAGNE, Isabelle CHANVILLARD à Willy PLAZZI, Nora OTHMAN à Noureddine MESBAHI, Adrien DRIOLI à Daniel GOUX, Pascal MARION-BOURGEAT à Denise ROSSET-BRESSAND, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Eric FROMAIN à Catherine LAVAL.

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire informe l'assemblée des évolutions concernant les sièges laissés vacants par MM. Favre et Puttevils : Monsieur Christophe Moissard (appelé à siéger le 24 février) et Madame Nathalie Mullor ont fait part de leur démission par courriers reçus le 7 mars. En vertu de l'article L 270 du code électoral, Madame le Maire a alors, le même jour, appelé à siéger Monsieur Frédéric Rodrigues et Madame Marie-Claire Fischer.

Madame le Maire déclare donc installées en tant que conseillers municipaux Monsieur Frédéric Rodrigues et Madame Marie-Claire Fischer, tous deux présents.

Madame le Maire précise par ailleurs que Madame Dalida Chenouna, absente, n'a toujours pas fait connaître ses intentions.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 23 février 2011.

= Sur proposition de Madame le Maire, l'ensemble des élus et de l'assistance observe une minute de recueillement en hommage aux plusieurs milliers de victimes du séisme et du raz-de-marée qui se sont produits au Japon le 11 mars 2011 =

Délibération n° 11.030 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Séisme et raz-de-marée au Japon - Octroi d'une aide financière exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une aide financière exceptionnelle de 5.000 € pour les familles sinistrées du Japon suite au séisme et au raz-de-marée du 11 mars 2011 ; DECIDE que cette aide sera versée à la Croix-Rouge française 75678 Paris cedex 14 sur le compte spécial « Catastrophe Japon 2011 » (pour reversement à la Croix-Rouge japonaise) ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6745.

Communication n° 11.031 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de février 2011)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de février 2011.

Délibération n° 11.032 : RESSOURCES HUMAINES : Suppressions et créations de postes actées au budget 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACTE les redéploiements d'effectifs suivants concrétisant les mesures validées dans le cadre du vote du budget 2011 : suppression de 5,5 postes (0,5 poste d'adjoint technique principal + 5 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe) et création de 2,3 postes (1,3 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe + 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique) ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2011.

Délibération n° 11.033 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la S.A. SEMCODA pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 132 chambres rue de la Cordière (résidence étudiante)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à la S.A. SEMCODA à hauteur de 15 % de 7.094.000 €, soit 1.064.100 €, au titre des deux contrats de prêt consentis par le Crédit Agricole Centre Est pour l'acquisition en l'état futur

d'achèvement de 132 chambres rue de la Cordière (résidence étudiante): 1 PLS pour le financement de la construction (montant de 4.933.900,00 € durée totale de 42 ans, périodicité annuelle, taux d'intérêt de 3,10 %, taux d'intérêt actuariel annuel révisable = taux du livret A) et 1 PLS pour le financement du foncier (montant de 2.160.100,00 € durée totale de 52 ans, périodicité annuelle, taux d'intérêt de 3,10 %, taux d'intérêt actuariel annuel révisable = taux du livret A); DIT qu'au cas où la S.A. SEMCODA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple notification du Crédit Agricole Centre Est adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement; ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt; DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 11.034 : URBANISME : Autorisation d'effectuer des travaux sur un terrain communal sis chemin de La Fouillouse (parcelle ZD 48) - Signature d'une convention tripartite avec la SCI « Parc des Lumières 2 » et la Sté Tarvel

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la réalisation de travaux de protection d'une canalisation de gaz sur la parcelle communale ZD 48; AUTORISE Madame le Maire à signer avec la SCI « Parc des Lumières 2 », maître d'ouvrage, et la société Tarvel, locataire de ladite parcelle, la convention tripartite, telle que présentée, précisant le cadre juridique dans lequel seront réalisés ces travaux.

Délibération n° 11.035 : URBANISME : Création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur un terrain sis 32 rue du Dauphiné - Autorisation au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire et toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires pour la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage d'une capacité de six emplacements sise 32 rue du Dauphiné.

Délibération n° 11.036 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux neufs divers d'éclairage public à bons de commande - Lancement de la procédure de passation des marchés - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales de l'opération « travaux neufs divers d'éclairage public à bons de commande », dont la maîtrise d'œuvre est réalisée par le service Eclairage public (marché de travaux à bons de commande à deux lots, d'une durée de deux ans : lot 1 « génie civil » entre 60.000 €HT et 300.000 €HT sur deux ans, lot 2 « électricité » entre 300.000 €HT et 1.800.000 €HT sur deux ans); PREND ACTE que cette consultation sera lancée sous forme de procédure adaptée conformément aux dispositions du code des marchés publics; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général le cas échéant; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2315.

Délibération n° 11.037 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE l'ensemble des modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2011 pour les colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques ; DIT que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713.

Délibération n° 11.038 : EDUCATION : Règlement intérieur des activités périscolaires - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le règlement intérieur des accueils périscolaires, qui prévoit désormais d'accepter l'inscription des élèves des écoles élémentaires dans les accueils du matin, dans la limite des places disponibles.

Délibération n° 11.039 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi de subventions exceptionnelles aux associations Trans-Forme et A.S.H.E.L.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association Trans-Forme pour la participation de six de ses membres aux 18^{èmes} Jeux mondiaux des transplantés ; ACCORDE une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Sportive des Handicapés physiques de l'Est Lyonnais (A.S.H.E.L.) pour sa participation à la Coupe d'Europe de basket-ball et à la phase finale Nationale 2 ; DIT que le montant de ces subventions sera imputé à l'article 6745.

La séance est levée à dix-neuf heures trente.

**Le Maire,
Martine DAVID**